



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire qui s'est tenue à huis clos en conférence web le 24 janvier 2022 à 19 heures, à la salle municipale de Roquemaure.

Mme Rachel Alarie, mairesse via ZOOM

Mme Chantal Mainville, conseillère via ZOOM

Mme Josée Chrétien, conseillère via ZOOM

Mme Lucie Gravel, conseillère en présentiel

M. Adrien Paradis, conseiller en présentiel

M. Robert Tailleur, conseiller en présentiel

M. Fernand Landry, conseiller en présentiel

Était également présente Mme Manon Pouliot, via ZOOM.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h32, sous la présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

1.1 Nomination secrétaire d'assemblée

2022-01-14

Il est proposé par M. Robert Tailleur, appuyé par M. Fernand Landry de nommer Manon Pouliot comme secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

2.0 Adoption de l'ordre du jour

2022-01-15

Lecture de l'avis de convocation par Mme la mairesse.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Engagement temporaire d'une employée de bureau;
- 4.0 Adoption d'un titre pour la fonction ainsi que les tâches à exécuter;
- 5.0 Levée de la séance.

Donné à Roquemaure, le 21 janvier 2022

Par Mme Lucie Gravel et M. Fernand Landry

Membres du conseil et du comité RH

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par la conseillère Josée Chrétien et résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

3.0 Engagement temporaire d'une employée de bureau

Attendu que la municipalité se retrouve sans employé de bureau dès jeudi ;
Attendu que le comité RH examiné les candidatures reçues pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité ;

Mme la mairesse propose un salaire horaire de 40 \$.
M. Fernand Landry propose plutôt 42\$ comme taux horaire.

En conséquence, il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Lucie Gravel, de procéder à l'embauche de Mme Manon Pouliot et de l'autoriser à signer pour et au nom de la municipalité aux conditions suivantes :

A raison de 25 à 30 heures par semaine, dont au moins 3 jours au bureau ; le lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 14h45, le jeudi pouvant être fait en télétravail après discussion avec Mme la mairesse, au taux horaire de 42\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Adoption d'un titre pour la fonction ainsi que les tâches à exécuter

2022-01-17

a) Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Fernand Landry, de nommer Manon Pouliot, directrice générale par intérim. Celle-ci doit s'assurer à tout ce qui a trait au bon fonctionnement de la municipalité et répondre aux exigences du code municipal.

Adoptée à l'unanimité

2022-01-07-01

b) Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien, d'autoriser la Directrice générale par intérim Mme Manon Pouliot, de signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Levée de la séance.

2022-01-18

L'ordre du jour étant épuisée, Mme Lucie Gravel propose la levée de l'assemblée, appuyée par Mme Josée Chrétien. Il est 20h.

Manon Pouliot

Secrétaire d'assemblée

Rachel Alarie

Mairesse